





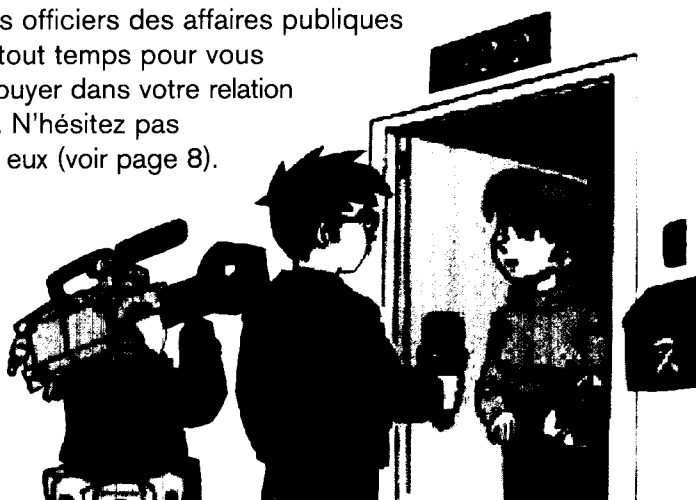
## les MÉDIAS

L'omniprésence des médias au XXI<sup>e</sup> siècle est une réalité quotidienne pour tous. Télévisions, radios, journaux, Internet et médias sont partout et influencent notre vie. Dans un pays comme le nôtre, où la liberté d'expression fait partie de nos valeurs fondamentales, cette réalité est plus pertinente que jamais. Au Québec, comme dans le reste du Canada, les activités et la vie des militaires intéressent grandement la population. Les demandes d'entrevue médiatique sont nombreuses et fréquentes. Elles peuvent se produire pendant les périodes d'entraînement et de déploiement ou au retour des militaires au pays. L'omniprésence des médias est donc une réalité de la carrière militaire et peut affecter le noyau familial. Ce dépliant est conçu pour vous aider à composer avec les médias.

Bientôt, les journalistes s'intéresseront davantage à vous, à votre situation, au travail du membre de votre famille qui prend part à une mission. Il est possible que des journalistes communiquent avec vous pour connaître vos impressions, vos idées ou vos opinions sur le déploiement de l'être cher. Malgré la confidentialité des listes de personnel, sachez que les journalistes sont efficaces pour contacter directement les membres des familles militaires.

Par ailleurs, votre participation volontaire à nos efforts de communication aide, sans contredit, la population à mieux comprendre votre réalité et celle de l'être cher déployé. Puisque les familles des militaires forment un des piliers essentiels de notre organisation, nous gagnons tous à mieux se faire connaître et à être compris du grand public.

N'oubliez pas que les officiers des affaires publiques sont disponibles en tout temps pour vous conseiller et vous appuyer dans votre relation avec les journalistes. N'hésitez pas à communiquer avec eux (voir page 8).

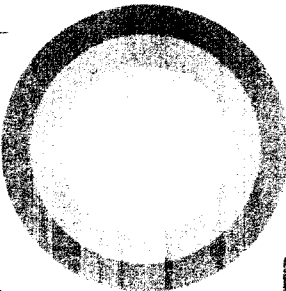




## Connaissez le RÔLE et l'OBJECTIF des **MÉDIAS**

En informant le public, les médias jouent un rôle important dans notre démocratie. La plupart sont très courtois, d'autres se font plus insistants. Peu de journalistes « harcèlent » les familles militaires. Lorsqu'ils vous arrêtent sur la rue ou vous téléphonent pour vous demander une entrevue, **IL NE S'AGIT PAS DE HARCÈLEMENT**. Aussi dérangeant que cela puisse vous paraître, le journaliste ne fait en réalité que son travail.

### **Votre droit de dire**



Bien que les entrevues positives des membres des familles militaires contribuent au bon moral des troupes, sachez que vous avez entièrement le droit de dire « non » à un journaliste. Si on insiste, on vous importune au téléphone ou en personne, alors il pourrait s'agir de harcèlement. Vous n'êtes pas tenu de répondre à des questions qui vous rendent mal à l'aise. Si vous choisissez d'accorder une entrevue, vous avez toujours le droit d'y mettre fin à tout moment. Si vous jugez qu'un journaliste a manqué à son devoir ou au code d'éthique de son métier, n'hésitez pas à lui faire savoir et ensuite à aviser le bureau des affaires publiques pour obtenir de l'aide. Personne ne peut vous obliger à dire ce que vous ne voulez pas dire : c'est vous qui décidez des informations que vous communiquez aux médias.



## AVANT l'entrevue

**CONTACT** – Que ce soit en personne ou au téléphone, il est important d'obtenir des renseignements sur le journaliste. La carte d'affaire de ce dernier devrait fournir l'essentiel soit : son nom, son numéro de téléphone ainsi que le nom de son employeur. Cette bonne habitude permet d'établir de saines relations entre le journaliste et vous, ainsi que de le contacter en cas de besoin. On vous suggère de prendre cette information en note, même si vous décidez de ne pas accorder d'entrevue.

**PRÉPARATION** – La lecture de ce guide vous donne une préparation minimale pour l'entrevue. Lorsque possible, il est préférable de demander au journaliste de fixer une autre heure pour l'entretien formel. Vous aurez ainsi le temps de vous préparer ou d'obtenir de l'aide et des conseils d'un officier des affaires publiques.

**À SE RAPPELER** – Sachez qu'un journaliste doit obtenir le consentement d'un parent avant de photographier ou de communiquer avec vos enfants d'âge mineur. Par ailleurs, les Forces canadiennes (FC) ne divulgueront pas d'informations personnelles au sujet de votre famille sans votre consentement. Vous devriez aussi garder à l'esprit que les requêtes médiatiques peuvent être faites dans plus d'une langue.





## TRUCS lors d'entrevue

Accorder une entrevue à un média peut être stressant, surtout la première fois. Voici quelques conseils qui vous faciliteront la tâche.

- ✓ **DEMANDER DE L'AIDE.** Que vous viviez à l'intérieur ou à l'extérieur des limites de la garnison, il est toujours préférable d'obtenir le soutien d'un officier des affaires publiques quand un journaliste veut s'entretenir avec vous. Peu importe le contexte, il vous conseillera dans vos relations avec les médias.
- ✓ **CONNAÎTRE SON SUJET.** Il est préférable de vous en tenir aux sujets d'entretien qui vous concernent et que vous maîtrisez. Il est parfaitement acceptable de répondre « je ne sais pas » à des questions pour lesquelles vous n'avez aucune réponse valable. Il faut éviter d'émettre des hypothèses ou d'alimenter des rumeurs, car toute spéculation occasionne généralement plus de mal que de bien. Il est également préférable d'éviter les questions qui commencent par une hypothèse (commençant souvent par « si ») puisque la réponse sera, elle aussi, hypothétique.

Même si vous n'êtes pas tenus de le faire, nous vous encourageons fortement à vous tenir informé du déroulement de la mission en participant aux séances d'information qui vous sont offertes. Meilleure sera la communication entre nous, meilleures seront nos relations avec les médias et le grand public. L'objectif principal est d'informer la population canadienne.

- ✓ **PRUDENCE DANS VOS PROPOS.** En tant que proche d'un militaire déployé, vous pouvez être au fait de renseignements délicats qui ne doivent pas être rendus publics pour la sécurité des soldats. Grâce à la technologie, des personnes ayant de mauvaises intentions peuvent avoir un accès direct à ce que vous dites et s'en servir au détriment des militaires déployés. Assurez-vous de ne pas dévoiler des informations sensibles. Vous pouvez toujours demander à votre proche si son emploi en mission comporte des informations que vous ne pouvez pas divulguer. Pour ces mêmes raisons, il est préférable de ne pas communiquer de renseignements personnels tels que votre adresse ou votre numéro de téléphone à domicile.

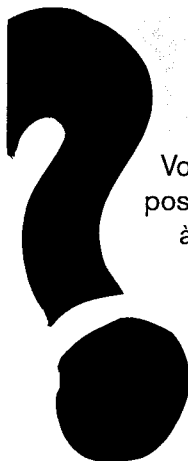


Nous vous recommandons d'éviter de communiquer des informations précises sur votre situation familiale telles que le nom de l'école fréquentée par vos enfants. Dans le doute, demandez l'avis d'un officier des affaires publiques ou abstenez-vous de répondre à la question.

✓ **VÉRIFIER TOUTE INFORMATION.** Il est malheureusement arrivé qu'une famille divulgue par inadvertance de l'information erronée aux médias. Il est fréquent que des militaires déployés confient à leurs proches, soit par téléphone, soit par courriel, des informations sur le déroulement de la mission, les problèmes rencontrés, les défis à surmonter, sur la date de retour de leur unité au Canada, etc. Il faut se rappeler que certaines de ces informations ont été confiées sous le sceau de la confidentialité et qu'il n'est pas exclu qu'elles soient prématurées, incomplètes, mal interprétées ou encore hors contexte. Par conséquent, à moins que l'information n'ait été vérifiée auprès des autorités concernées, il est préférable de ne pas la transmettre.

✓ **RESTER NATUREL ET PARLER EN TERMES CONNUS DE TOUS.** Lors d'une entrevue, gardez votre sang froid, répondez aux questions concernant votre situation et faites-le au meilleur de votre connaissance. Une excellente technique est d'imaginer que vous vous adressez à un proche qui ne connaît pas le domaine militaire. Vous utiliserez alors des termes simples, connus de la plupart des gens, faciles à comprendre et éviterez le jargon militaire que la population civile ne comprend pas.





## fréquentes

Voici une liste de questions typiques qu'un journaliste pourrait vous poser. Ces questions ne visent pas à vous choquer, mais plutôt à bien vous préparer en prévision d'une entrevue.

1. Quel est la durée du déploiement de votre conjoint(e)?
  2. Que fait votre conjoint? (quel sera son rôle en mission, quel est son horaire)?
  3. Quelles mesures ont été prises par les FC pour préparer votre famille à ce déploiement?
  4. Avez-vous expliqué à vos enfants la raison du départ de maman/papa?
  5. Quel type de soutien recevez-vous ou recevrez-vous des FC?
  6. Pensez-vous que votre conjoint(e) a reçu une formation adéquate pour la mission qui l'attend?
  7. Êtes-vous d'accord avec les motifs de ce déploiement? Pourquoi?
  8. Est-ce que ce déploiement vous fâche ou vous contrarie?
  9. Avec le grand nombre de blessés et décès, n'êtes-vous pas effrayé(e)s?
  10. Avez-vous confiance dans le leadership des FC?
  11. Pouvez-vous rejoindre votre conjoint en cas d'urgence ou tout simplement pour avoir de ses nouvelles?
  12. Envisagez-vous des problèmes familiaux occasionnés par l'absence de votre conjoint(e) et si oui, lesquels?
  13. Combien d'enfants avez-vous? Quel âge ont-ils?
  14. Pouvons-nous parler à la famille?
  15. Est-ce que des membres de la famille du militaire habitent dans d'autres régions? Qui? Où? Quel est leur lien de parenté?
-

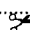


## En conclusion

Le public et les médias canadiens ont un intérêt constant pour toute information concernant leurs soldats. Lorsque vous acceptez de partager votre expérience avec la population, via les médias, vous les aidez à mieux comprendre les enjeux auxquels vous, votre conjoint(e) ou un membre de votre famille faites face quotidiennement. Nous vous encourageons donc à accorder des entrevues médiatiques lorsque cela vous convient.

Ceci dit, gardez à l'esprit qu'il arrive qu'une entrevue mène à une autre. Dans certaines circonstances où une famille militaire représente une source unique d'information pour les médias, elle peut rapidement se sentir dépassée par le nombre de requêtes médiatiques.

Les officiers des affaires publiques mettent à votre disposition une multitude de ressources pour répondre à vos questions concernant les médias, pour vous aider à composer avec les journalistes, gérer la pression et limiter le nombre de requêtes dirigées vers votre famille si tel est votre souhait. N'hésitez pas à les contacter.

 Découpez et conservez à portée de main.

## N'oubliez

- Votre droit de dire non à une demande d'entrevue
- Prendre en note l'information pour contacter le journaliste
- Les journalistes doivent obtenir le consentement des parents pour parler à / photographier des personnes d'âge mineur
- Utilisez des termes simples et connus de tous / Évitez le jargon militaire
- Le bureau des affaires publiques peut vous aider à gérer les requêtes médiatiques.



## Points de **CONTACT**

Voici les coordonnées des Centres de ressources pour les familles des militaires et des bureaux des affaires publiques près de chez-vous. N'hésitez pas à faire appel à eux pour obtenir conseils et aide.



✂ Découpez et conservez à portée de main.

### **CENTRE DE RESSOURCES pour les familles militaires**

Valcartier : 418-844-6060 poste 3153

Montréal : 450-462-8777 poste 8093

### **Bureau des affaires publiques de VALCARTIER**

Bureau : 418-844-5000 poste 5880

Téléavertisseur : 418-260-3082

### **Bureau des affaires publiques de MONTRÉAL/SAINT-JEAN**

Bureau : 514-252-7777 poste 4278

Téléavertisseur : 514-330-8493